



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

COMMUNE D'EYSINS

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022  
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire Prénom/Nom : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Parcelle(s) N° : .....  
Tél. : ..... Mail : .....

### OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

*La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO*

### DEMANDE

Abattage  Elagage hors entretien courant

### MOTIFS

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC : .....

*La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire*

Description des motifs de la demande :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

### PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Lieu et date ..... Signature du propriétaire .....

**Ce formulaire doit obligatoirement être signé par le propriétaire ou son mandataire et accompagné d'un plan, croquis ou photographie permettant clairement de localiser le ou les arbres.**

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.**